



13/11/2019

SAINT-CYR-L'ECOLE RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

SOMMAIRE :

I – INTRODUCTION

II – CONTEXTE INTERNATIONAL

III – CONTEXTE NATIONAL

IV – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

A – Evolution prévisionnelle des recettes :

1 : les dotations de l'Etat

2 : le produit fiscal

3 : la péréquation

4 : la tarification

B – Evolution prévisionnelle des dépenses

C – Impact des délégations de service public

D - L'autofinancement

EN SECTION D'INVESTISSEMENT

A – Programmation pluriannuelle des investissements

B – les autorisations de programme et les crédits de paiement
(AP/CP)

C – l'investissement courant

D – Les subventions

V - : STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE

VI - : STRUCTURE ET EVOLUTION DES DEPENSES ET DES EFFECTIFS

1. Les dépenses de personnel
2. Les effectifs et la structure des effectifs
3. La rémunération du personnel
 - a) le traitement indiciaire
 - b) les nouvelles bonifications indiciaires
 - c) le régime indemnitaire
 - d) les avantages en nature
 - e) les heures supplémentaires
 - f) le temps de travail des agents

I – LES DISPOSITIONS DE LA LOI NOTRE ET DE SON DECRET D'APPLICATION :

La tenue d'un rapport d'orientation budgétaire s'impose aux communes dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) crée de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales.

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016, modifié par la loi de finance de programmation 2018-2022, précise le contenu ainsi que les modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire.

Le rapport d'orientation budgétaire porte sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

Il précise les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget notamment en ce qui concerne les engagements pluriannuels et présente la structure et la gestion de la dette.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, ce rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature, des heures supplémentaires rémunérées et du temps de travail.

Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication.

Ce rapport a donc pour objectif de permettre au conseil municipal de discuter des orientations budgétaires du budget primitif mais également d'informer sur l'évolution financière de la collectivité.

II – CONTEXTE INTERNATIONAL :

Les perspectives économiques mondiales s'assombrissent pour 2020.

En effet, la croissance mondiale devrait enregistrer une baisse de 0.8 % pour s'établir à 2.9 % en 2019 contre 3.7 % en 2018 et atteindre 3 % en 2020.

Ces taux de croissance annuelle seraient les plus bas enregistrés depuis la crise financière de 2008.

Cette révision à la baisse des perspectives économiques mondiales est principalement due aux tensions persistantes et grandissantes liées à une politique commerciale qui nuit à la confiance et à l'investissement.

Par ailleurs, une augmentation des cours du pétrole liée à une montée des tensions géopolitiques et aux perturbations d'approvisionnement pétroliers en Arabie Saoudite engendre une instabilité financière.

Si la croissance s'est maintenue aux Etats-Unis et au Japon en raison de la vigueur des dépenses de consommation, elle s'est révélée plus faible dans de nombreuses autres économies avancées, notamment en Europe.

L'activité économique des pays émergents a également été moins dynamique que prévu, notamment en Inde et au Mexique.

En Inde, le ralentissement des dépenses de consommation et les conditions financières restrictives ont entraîné une baisse du PIB qui devrait atteindre 6 % en 2019. Pour 2020, ce taux devrait être porté à 6.25 % compte tenu de la baisse des taux d'intérêt et de la retombée bénéfique des réformes engagées dans le secteur privé.

Au Mexique, la faible croissance du PIB est en partie due à des facteurs temporaires tels que les grèves, accentués par un climat politique d'incertitude. Pour 2020, la baisse des taux d'intérêts, la hausse des salaires minimum devraient contribuer à porter le taux de croissance de PIB à 1.5 %.

En Chine, la croissance économique a également enregistré un ralentissement en raison de la montée des tensions commerciales et du fléchissement des demandes d'importations. Cette légère baisse devrait se poursuivre en 2020 et s'établir à hauteur de 5.75 %.

Dans la zone euro, la croissance du PIB devrait s'établir à environ 1 % en 2019 et en 2020. La progression des salaires et l'orientation des politiques macroéconomiques soutiennent les dépenses des ménages. Cependant, la faiblesse de la confiance et l'atonie de la demande extérieure pèseront sur les investissements et les exportations.

En Allemagne et en Italie, la croissance restera plus modeste que dans le reste de la zone euro, en raison du fléchissement des échanges mondiaux et du secteur manufacturier qui occupe une large place dans l'économie de ces deux pays.

Par ailleurs, des incertitudes considérables persistent sur la nature du retrait du Royaume-Uni de l'Union Européenne. Une sortie sans accord entre les parties entraînerait une aggravation des perspectives économiques à court terme. L'impact serait d'autant plus fort dans le cas d'une perte de marchés occasionnant ainsi des blocages d'approvisionnement transfrontaliers ou des perturbations sur les marchés financiers.

(Source : OCDE perspectives économiques intermédiaires – septembre 2019)

III – CONTEXTE NATIONAL :

La participation des collectivités territoriales au redressement des finances publiques s'est renforcée au travers de la Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) pour 2018-2022. Celle-ci a profondément modifié les relations financières entre l'Etat et les collectivités, en substituant à la baisse des concours financiers de l'Etat réalisée entre 2014 et 2017, une approche partenariale reposant sur la stabilisation de ces concours et, en contrepartie, sur une maîtrise renforcée des dépenses de fonctionnement des collectivités.

Cependant cette stabilisation des concours financiers de l'Etat peut sembler fragile au regard des annonces faites récemment par le gouvernement qui a dégradé de nouveau ses prévisions de déficit. En effet, compte tenu des mesures annoncées suite à la crise des « gilets jaunes », un déficit supplémentaire du PIB de 0.1 point est prévu pour la période 2020-2022 soit une augmentation de 2 milliards d'euros. Ce déficit devrait atteindre 1.5 % au lieu des 1.3 % prévus initialement.

Les concours financiers de l'Etat aux Collectivités Territoriales :

La Dotation Globale de fonctionnement :

Pour 2020, la dotation globale de fonctionnement restera stable pour la troisième année consécutive à hauteur de 27 Md€.

Cependant, comme en 2019, si le montant de l'enveloppe globale est reconduit, la répartition des enveloppes de péréquation, montants constitutifs de la DGF, augmentera pour 2020 de 180 M€. Ainsi, la dotation de solidarité urbaine (DSU) et la dotation de solidarité rurale (DSR) augmenteront respectivement de 90 M€. Cette augmentation des enveloppes de péréquation sera donc compensée par une diminution de l'enveloppe forfaitaire de DGF.

De plus, le PLF 2020 prévoit une minoration des dotations appelées « variables d'ajustement » notamment :

- - 45 millions d'euros de dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)
- - 17 millions d'euros sur l'ensemble des collectivités pour abonder la péréquation des départements d'outre-mer

Le Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle :

Depuis 2017, le Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP) a été intégré dans les variables d'ajustement de la DGF. Il a subi une baisse de 8 % en 2017, de 14.5 % en 2018 et de 11 % en 2019, soit depuis 2017, une baisse cumulée de 33.5 %.

Compte tenu de la baisse des variables d'ajustement prévue au PLF 2020, il est envisagé une nouvelle diminution du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle pour 2020.

La fiscalité :

La taxe d'habitation :

Le projet de loi de finances pour 2020 confirme que 80 % des foyers ne paieront plus de taxe d'habitation pour leur résidence principale dès 2020 et 100 % en 2023.

Pour 2020, le dégrèvement de la taxe d'habitation devrait être intégralement compensé par l'Etat

Le PLF 2020 prévoit à ce jour, qu'à compter du 1^{er} janvier 2021, les communes percevront la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties dans la limite du produit de taxe d'habitation qui était perçu en 2017.

La revalorisation des bases d'imposition :

Depuis 2018, les bases d'imposition étaient revalorisées sur la base du taux d'inflation constaté de l'année écoulée.

Après avoir inscrit dans le PLF 2020 le gel de la revalorisation des bases locatives, la commission des finances de l'Assemblée Nationale envisage leur actualisation à hauteur de 0.9 %, taux inférieur à celui des années précédentes.

Pour rappel, en 2019, le taux de revalorisation était fixé à 2.2 %.

Le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales :

La péréquation horizontale, à travers le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), mis en place depuis 2012, continuera de peser de nouveau fortement sur les dépenses de fonctionnement des communes en 2020.

(sources : Localtis, capital du 26 septembre 2019 – la lettre du Maire du 1^{er} octobre 2019 – UMY du 11 octobre 2019)

IV – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES :

Pour 2020, le budget primitif est établi sans la reprise des excédents des sections de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2019.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

A – EVOLUTION PREVISIONNELLE DES RECETTES :

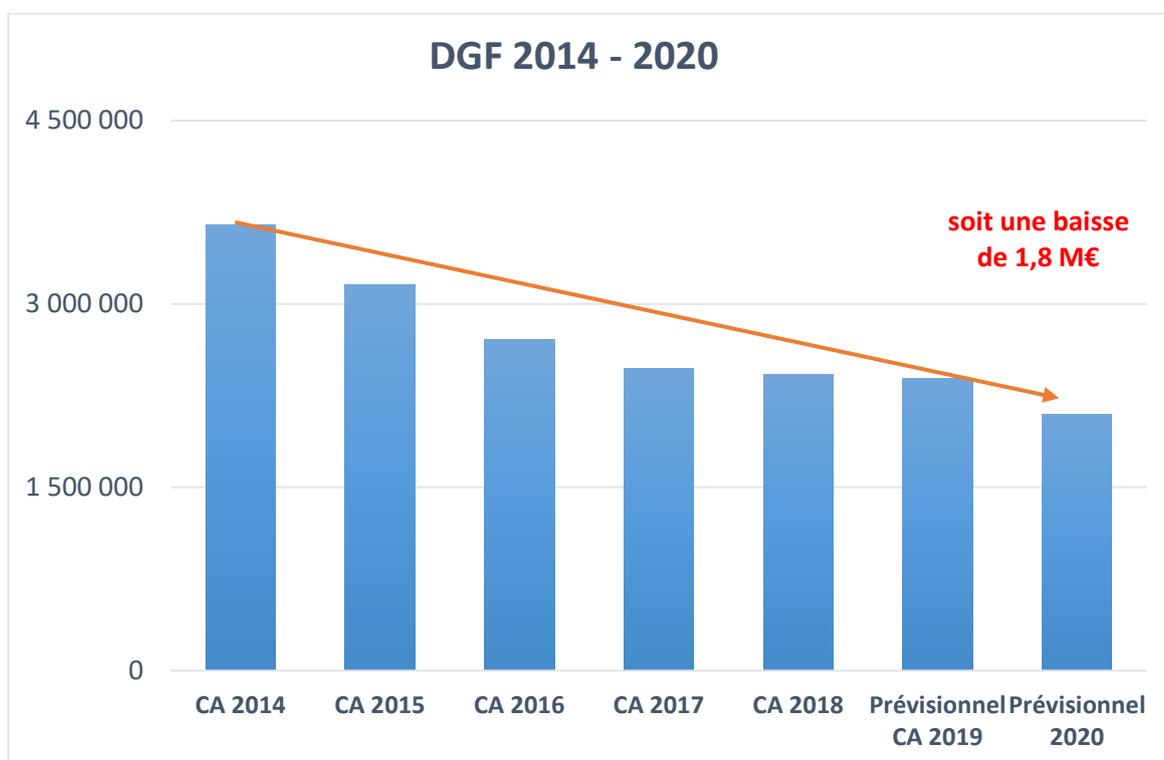
1 : Les dotations de l'Etat :

Le projet de loi de finances pour 2020 prévoit de nouveau la stabilité de l'enveloppe forfaitaire de la Dotation Globale de Fonctionnement.

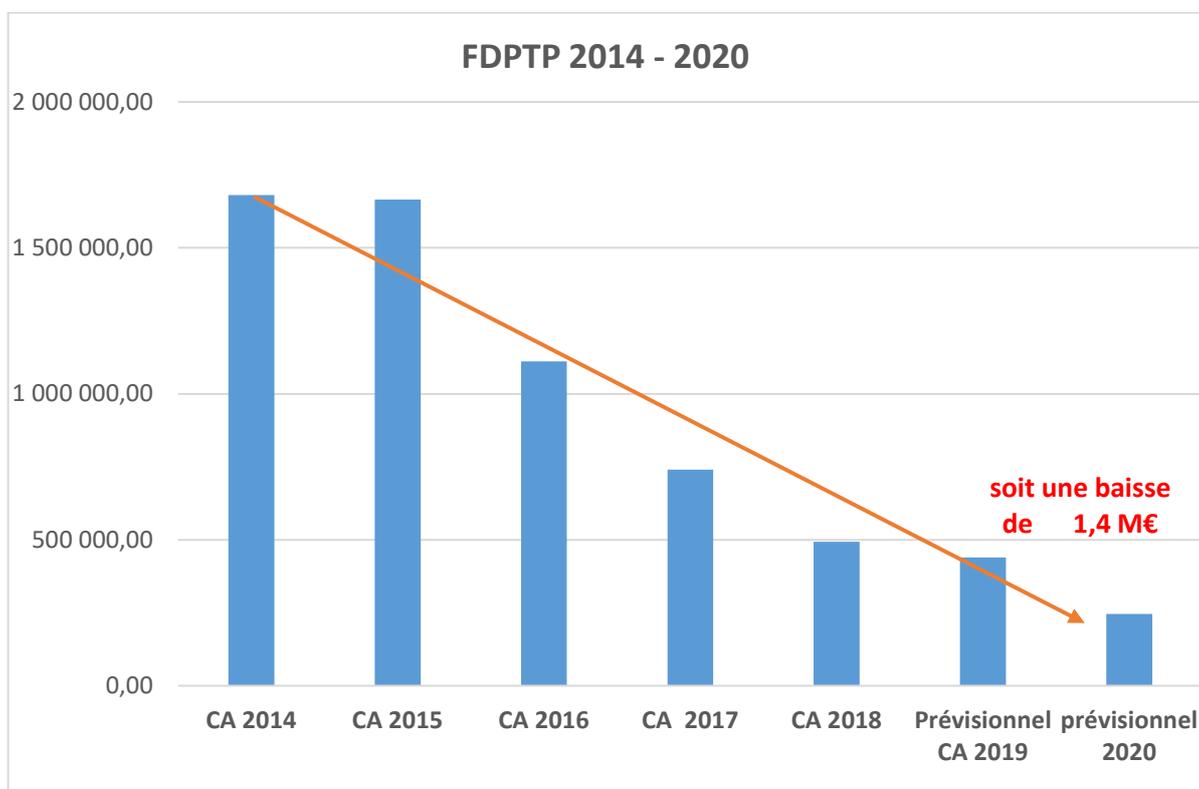
Cependant, une baisse de la DGF doit être envisagée en raison de la hausse des dotations de péréquation telles que la dotation de solidarité urbaine (DSU) et la dotation de solidarité rurale (DSR) qui sont intégrées dans la répartition de l'enveloppe globale.

Il est donc prévu une baisse prudentielle de 290 K€ de la DGF au titre de 2020, au vu du réalisé 2019.

La Dotation Globale de Fonctionnement enregistre donc une baisse cumulée depuis 2014 de 1.8 M€



Compte tenu de la baisse des variables d'ajustement annoncée dans le PLF pour 2020, la commune envisage une nouvelle diminution du FDPTP de 190 K€ au regard du réalisé 2019.



Au total, pour 2020, les recettes prévisionnelles enregistreront donc une nouvelle baisse de 480 K€ au titre des dotations de l'Etat par rapport au réalisé 2019.

2 : Le produit fiscal :

Comme annoncé par le Gouvernement lors de la présentation du PLF pour 2020, la revalorisation des bases d'imposition en 2020 sera inférieure à celle de 2019.

La commune prévoit une stabilisation du produit fiscal pour 2020.

3 : La péréquation

La péréquation horizontale à travers le Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale (FPIC) continuera d'impacter la section de fonctionnement du budget de la collectivité en 2020 à hauteur de 700 K€.

Cette contribution pèse lourdement sur les charges de fonctionnement de la commune d'autant plus que le mode de répartition est, chaque année, défini par la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Par ailleurs, la classification de la commune pour le versement du fonds de solidarité des communes de la Région-Ile-de-France (FSRIF) est directement liée à l'évolution des

potentiels financiers et fiscaux de la communauté d'agglomération, ce qui en rend incertain le montant attendu chaque année.

Compte tenu de la hausse des potentiels financiers et fiscaux au sein de la communauté d'agglomération, une baisse du Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France (FSRIF) est donc de nouveau attendue pour 2020 à hauteur de 250 K€ au regard du réalisé 2019.

4 : La tarification :

La commune ne prévoit pas de modification majeure de sa tarification pour 2020.

B – EVOLUTION PREVISIONNELLE DES DEPENSES :

Afin de compenser la nouvelle baisse de ses ressources et d'intégrer de nouvelles directives gouvernementales, la commune poursuivra les efforts engagés depuis plusieurs années dans la maîtrise de ses dépenses tout en préservant le niveau des services rendus à la population.

Malgré cette nouvelle baisse de recettes, la commune doit faire face à des charges incontournables :

- Glissement Vieillesse et Technicité
- Revalorisation du SMIC et des charges patronales
- Poursuite de la mise en œuvre du Protocole Parcours Carrières et Rémunération (PPCR)
- Reconduction du dispositif de garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA)
- Mesures en faveur des agents publics (CET...)
- Prise en charge sur une année pleine de la DSP pour la nouvelle crèche de la ZAC
- Organisation des élections municipales
- Augmentation du contingent incendie
- Prélèvement au titre du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)
- Hausse de l'inflation
- Hausse des prix du carburant, du gaz et de l'électricité
- Hausse des frais relatifs aux assurances statutaires
- Nouveau prélèvement pour les amendes de police

De plus, la prévision budgétaire comprendra l'inscription d'une subvention d'équilibre pour le CCAS dans l'attente de la reprise de ses excédents 2019.

Grâce aux mesures d'économie mises en œuvre depuis 2014, malgré l'augmentation continue de ses charges incontournables et une nouvelle baisse de ses ressources en 2020, la commune prévoit le maintien de ses dépenses de fonctionnement par rapport au budget primitif 2019.

Elle reste vigilante et poursuit sa recherche d'économies à travers notamment :

- ❖ La maîtrise de ses dépenses grâce au suivi et à l'analyse des coûts de fonctionnement et des équipements permettant l'optimisation des moyens et la mutualisation,
- ❖ Le suivi d'une analyse prospective financière permettant d'anticiper au mieux les dépenses induites par les investissements réalisés tels que ceux de la ZAC Renard,
- ❖ La poursuite de la maîtrise de la masse salariale
- ❖ La recherche systématique et raisonnée d'une réduction du coût des achats et des prestations extérieures
- ❖ La mise en place d'un suivi des consommations de fluides
- ❖ La renégociation de certains marchés ou contrats
- ❖ La signature de marchés en groupement de commandes
- ❖ La mise en place de délégations de service public
- ❖ L'optimisation des locaux avec regroupement ou déplacement de certains services, et la cession de locaux devenus vacants,
- ❖ La recherche de nouvelles sources de financement externes ou de mutualisation externe (partenariat, conventionnement, subventions).

C – IMPACT DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC :

1 : Centre aquatique :

En 2018, la Ville a renouvelé le contrat de délégation de service public en optant pour une gestion en contrat d'affermage.

Ce mode de gestion permet à la collectivité de réaliser une économie globale de 150 K€ par une réduction des dépenses et des recettes. Par ailleurs, grâce à ce mode de gestion, la commune n'a plus à prévoir, en 2020, le solde d'exécution dont le montant pouvait fortement varier au regard des dépenses et des recettes réalisées l'année précédente.

2 : Crèche de la ZAC Renard :

La commune a fait le choix d'une délégation de service public pour la gestion de la nouvelle crèche de la ZAC Renard « Les Libellules » qui a ouvert en septembre 2019 et qui a permis la création de 40 berceaux.

Le budget Primitif 2020 prend en compte, pour une année pleine, les charges et les recettes liées au fonctionnement de ce nouvel équipement.

D – MAINTIEN DE L'AUTOFINANCEMENT :

L'autofinancement est maintenu à hauteur de 3 M€ afin de permettre à la collectivité la réalisation de ses projets d'investissement sans alourdir ses charges financières par le biais du recours systématique à l'emprunt.

Cet autofinancement doit au moins couvrir le capital de la dette et les amortissements de l'année suivante, il est donc obligatoire pour assurer l'équilibre réel du budget.

L'objectif principal de la collectivité est le maintien de l'équilibre réel du budget et ce en application de l'article L 1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

A – PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS :

En 2016, la programmation pluriannuelle des investissements avait été fortement réduite et adaptée aux nouvelles contraintes financières auxquelles la commune était confrontée.

Pour 2020, la programmation pluriannuelle des investissements sera la suivante :

OPERATIONS (*)	2020	2021	TOTAL 2020-2021	RECETTES ENVISAGEES
Pôle scolaire Bizet / Wallon - AP/CP	6 298 613	777 000	7 075 613 €	subvention Conseil Régional (1 M€)
Maison des Associations - 1800 m ² AP/CP	3 589 053	320 000	3 909 053 €	cession du terrain actuel (Sémard) (6.9 M€) Grand Paris Aménagement (650 K€) Subvention VGP (380 K€) Subvention Préfecture (198 K€)
Pôle sportif ZAC RENARD (gymnase et salle de sport) AP/CP	5 777 797	340 000	6 117 797 €	Subvention Conseil Régional (0,6 M€) Subvention Conseil Départemental (500 K€) Subvention Préfecture (156 K€)
Réfection rue Francisco Ferrer	1 178 000		1 178 000 €	
TOTAL	16 843 463	1 437 000	18 280 463 €	

(*) Montants actualisés en fonction des coûts des travaux

B – LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET LES CREDITS DE PAIEMENT :

Afin d'optimiser le financement des investissements et d'en limiter les coûts de gestion, les opérations pluri annuelles (inscrites dans la PPI) sont gérées sous la forme d'Autorisations de Programmes/Crédits de Paiements (AP/CP).

Ces AP/CP évitent de supporter sur une année budgétaire le montant total d'une opération pluriannuelle. Elles favorisent la gestion pluriannuelle des investissements et permettent d'améliorer la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les inscriptions budgétaires sont ainsi étalées sur la durée des exercices concernés par les opérations.

A ce jour, la Commune ne prévoit pas de modification des opérations soumises à AP/CP, seule une mise à jour des crédits de paiement sera effectuée pour tenir compte des dépenses réalisées en 2019.

C – L'INVESTISSEMENT COURANT :

Outre la programmation pluriannuelle, la collectivité poursuivra ses investissements dans les domaines de la voirie, de l'éclairage public, du cadre de vie mais aussi des bâtiments publics.

Les investissements courants sont inscrits à hauteur de 2 M€.

D – LES SUBVENTIONS :

La commune a pour objectif principal la recherche de financements auprès de différents partenaires tels que l'Europe, la Région, le Département, la Communauté d'Agglomération, la Préfecture mais aussi la Caisse d'Allocations Familiales pour tout ce qui concerne la petite enfance.

L'obtention de ces subventions est soumise à la signature de contrats ou de conventions qui en garantissent le paiement sur la durée des travaux.

Les principales subventions en cours :

Subventions notifiées :

- *Promeneurs du NET – CAFY*
- *Maison des associations – Préfecture, Versailles Grand Parc, Grand Paris Aménagement*
- *Construction pôle sportif ZAC Renard – Préfecture DETR 2019 – Conseil Départemental*

Dossiers en cours d'instruction :

- Programme triennal d'aide à la voirie 2020-2022 – Conseil Départemental
- Relais Assistantes Maternelles – Préfecture DETR 2019

Dossier en cours de dépôt :

- Pôle sportif ZAC Renard – Conseil Régional, Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade (FFME)

E – OPERATION EXCEPTIONNELLE :

La commune prévoit une opération d'ordre exceptionnelle pour la cession du terrain de la place Pierre Sémard à hauteur de 6,9 M€.

V - STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE :

Pour 2020, la commune prévoit l'inscription d'un emprunt d'équilibre dans l'attente de la reprise de ses excédents de 2019.

La dette de la commune se compose de quatre emprunts pour un capital restant dû de 8 842 954.03 € au 1^{er} janvier 2020 soit une diminution de la dette globale de 1 081 215 € par rapport à 2019.

Tableau du profil d'extinction par exercice annuel du 01/01/N au 31/12/N

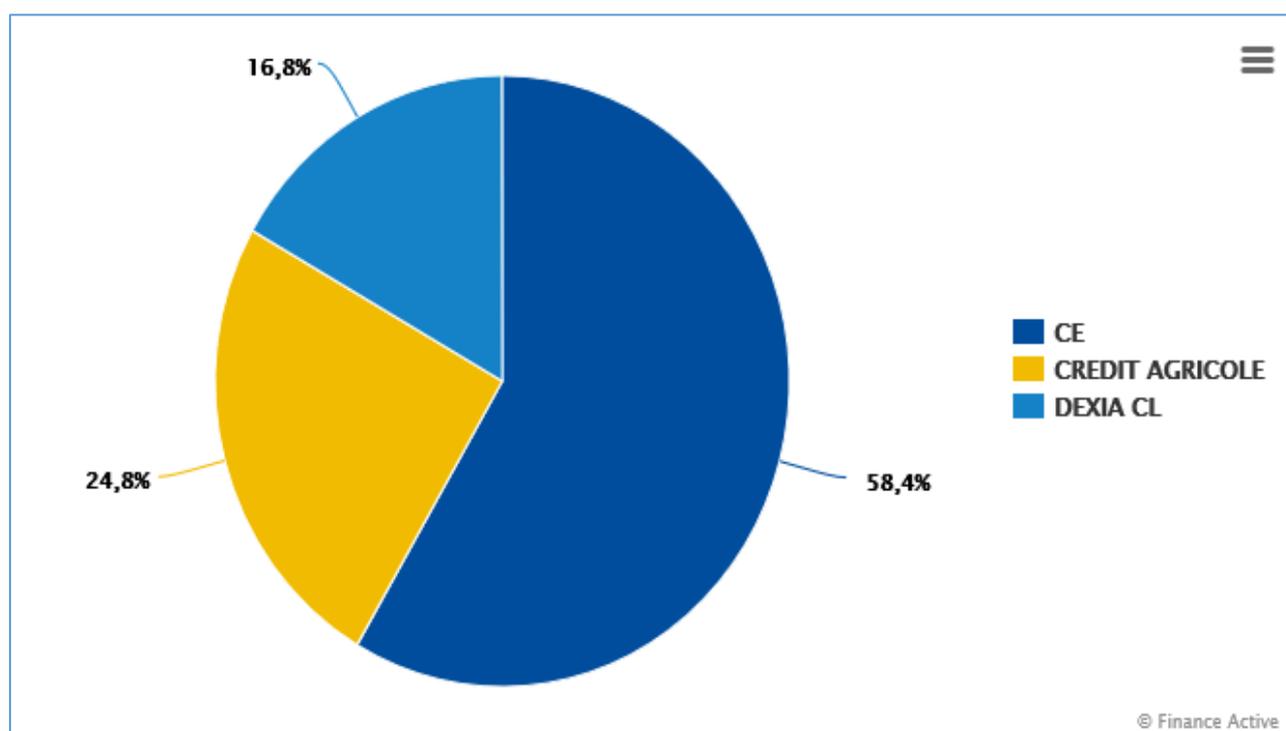
Année de la date de début d'exercice	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2020	8 842 954,03 €	1 083 025,95 €	111 389,15 €	1 194 415,10 €	7 759 928,08 €
2021	7 759 928,08 €	1 084 844,47 €	96 838,09 €	1 181 682,56 €	6 675 083,61 €
2022	6 675 083,61 €	1 086 670,83 €	82 279,20 €	1 168 950,03 €	5 588 412,78 €
2023	5 588 412,78 €	803 139,20 €	69 115,44 €	872 254,64 €	4 785 273,58 €
2024	4 785 273,58 €	565 753,40 €	60 974,88 €	626 728,28 €	4 219 520,18 €
2025	4 219 520,18 €	565 753,40 €	53 393,63 €	619 147,03 €	3 653 766,78 €
2026	3 653 766,78 €	565 753,40 €	45 812,41 €	611 565,81 €	3 088 013,38 €
2027	3 088 013,38 €	565 753,40 €	38 231,18 €	603 984,58 €	2 522 259,98 €
2028	2 522 259,98 €	565 753,40 €	30 649,94 €	596 403,34 €	1 956 506,58 €
2029	1 956 506,58 €	565 753,40 €	23 068,71 €	588 822,11 €	1 390 753,18 €
2030	1 390 753,18 €	565 753,35 €	15 487,48 €	581 240,83 €	824 999,83 €
2031	824 999,83 €	366 666,68 €	7 906,24 €	374 572,92 €	458 333,15 €
2032	458 333,15 €	366 666,68 €	3 689,58 €	370 356,26 €	91 666,47 €
2033	91 666,47 €	91 666,47 €	263,54 €	91 930,01 €	0,00 €
TOTAL		8 842 954,03 €	639 099,47 €	9 482 053,50 €	

* CRD = capital restant dû

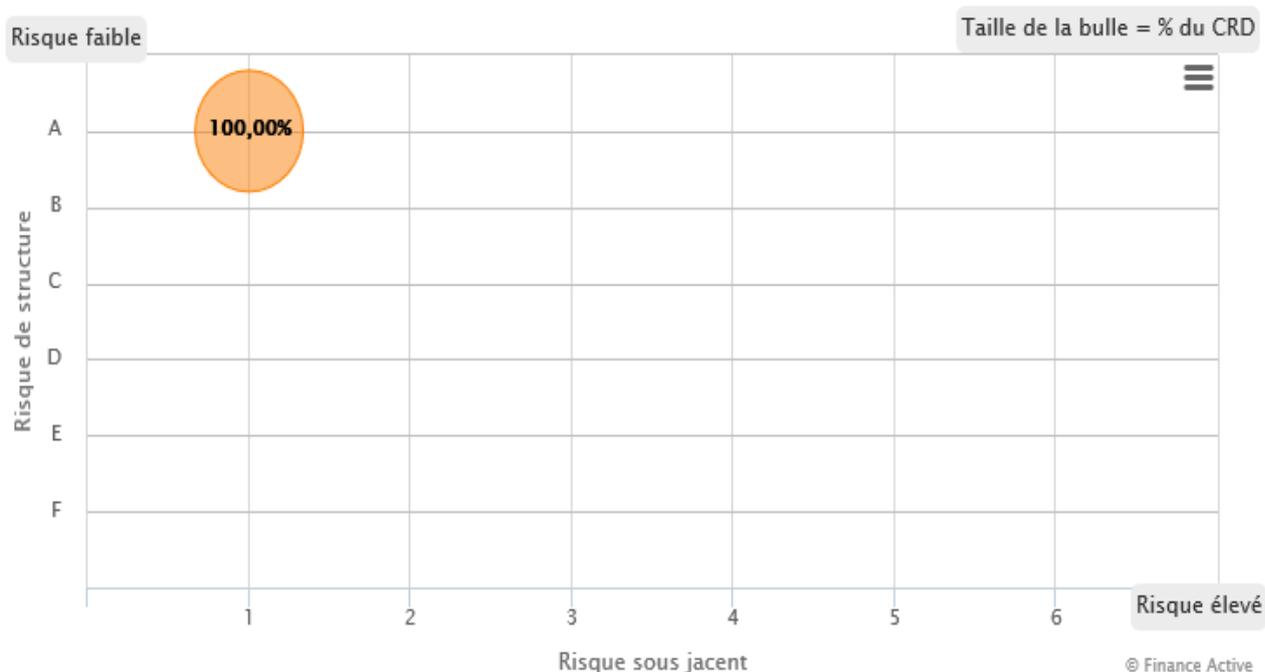
Capital restant dû par banque au 1^{er} janvier 2020

Prêteur	Emprunt	Montant emprunté	Capital restant dû	Nombre d'emprunts
	Crédit Agricole Ile-de-France	3 000 000.00	2 189 953.87	1
	Caisse d'Epargne	7 020 678.91	5 167 221.62	2
	Dexia	3 363 518.34	1 485 778.54	1
		13 384 197,35 €	8 842 954.03 €	4

Répartition du capital restant dû par banque au 1^{er} janvier 2020



Dette selon la charte de bonne conduite



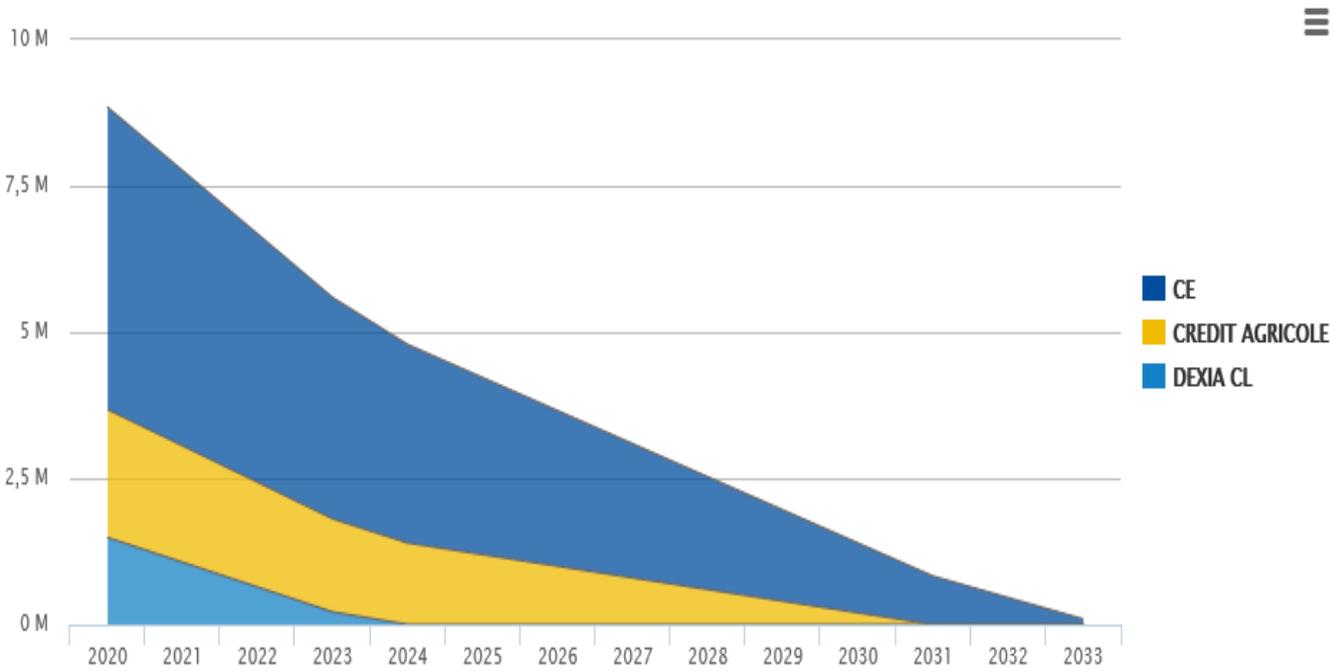
Risque de structure : indique la classification de la structure de l'emprunt selon la charte Gisler

Risque sous-jacent : mesure du risque d'éléments financiers (taux de change, indice boursier) impactant les flux financiers

Cette grille permet de classer la dette des collectivités selon son degré de complexité et de dangerosité structurelle.

On constate que la commune ne détient aucun produit structuré et que la totalité de sa dette est aujourd'hui classée en risque faible.

Extinction de la dette de la ville par année



© Finance Active

VI - STRUCTURE ET EVOLUTION DES DEPENSES ET DES EFFECTIFS

1. Les dépenses de personnel

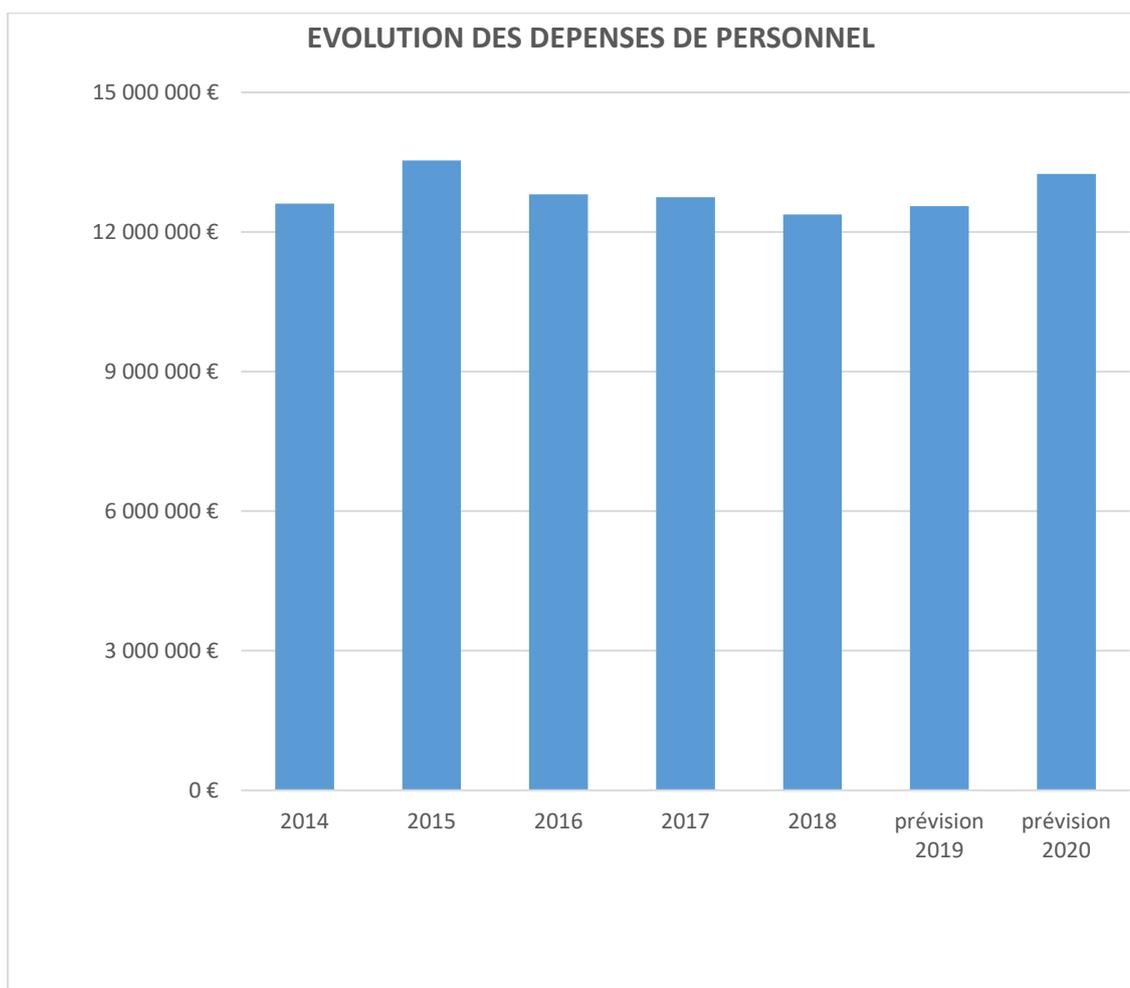
Les dépenses de personnel sont celles correspondant à l'ensemble des agents rémunérés par la commune, quel que soit leur statut, déduction faite des indemnités versées aux élus et des indemnités versées aux agents en recherche d'emploi ne relevant pas du dispositif UNEDIC.

Elles incluent les besoins en personnel liés à l'augmentation des effectifs périscolaires, l'augmentation du SMIC et des charges patronales, les recrutements à venir, l'impact des mesures statutaires du protocole « Parcours professionnels Carrières et Rémunérations » (PPCR) engagé depuis 2016 et le reclassement des éducateurs de jeunes enfants (reclassement en catégorie A).

Elles incluent également une provision pour les remplacements effectués lors d'absences de longue durée (congé maternité, accident de travail, arrêts longue maladie).

Pour 2020, la Commune prévoit de développer l'apprentissage au sein de la collectivité en augmentant le nombre de postes ouverts pour des jeunes apprentis.

année	dépenses de personnel
2014	12 612 267 €
2015	13 538 035 €
2016	12 805 687 €
2017	12 747 155 €
2018	12 377 932 €
prévision 2019	12 555 000 €
prévision 2020	13 245 000 €

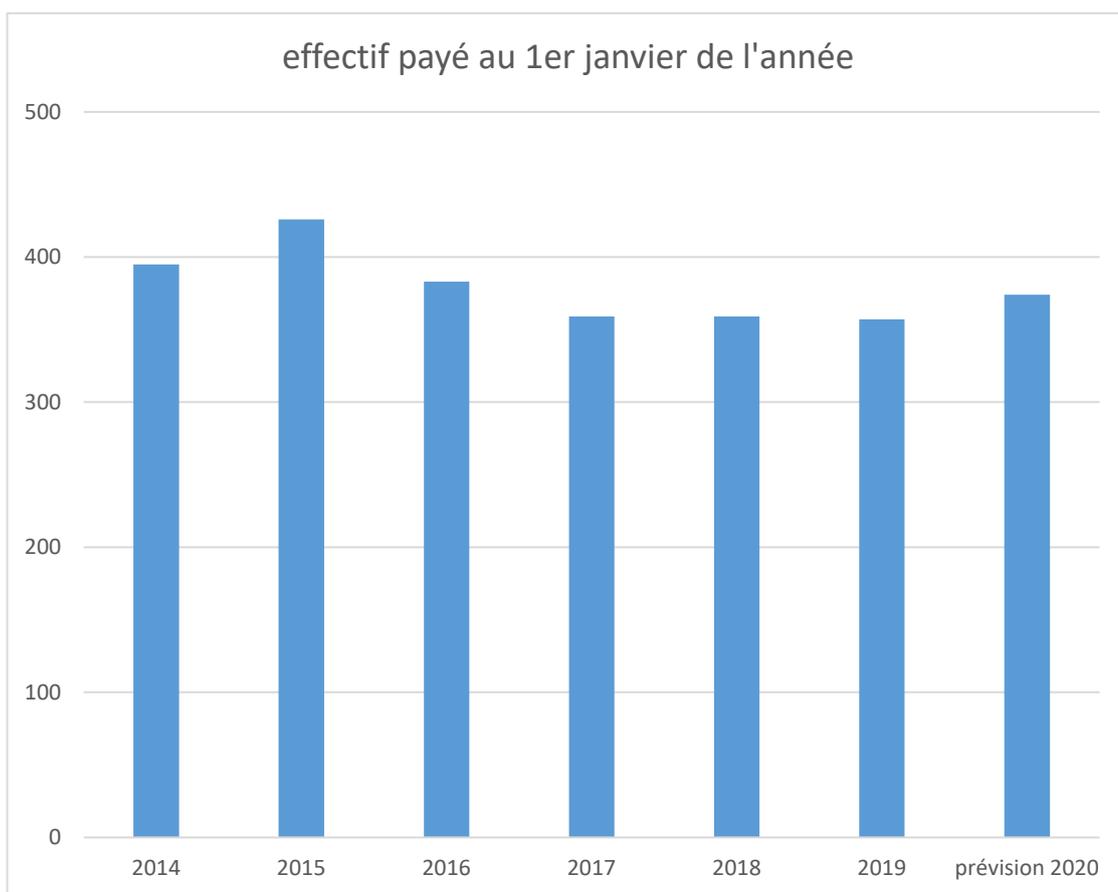


2. Les effectifs et la structure des effectifs :

Les effectifs indiqués concernent le nombre d'agents payés par la Commune, quel que soit le statut (titulaire, contractuel, remplaçant).

Pour 2020, ils incluent les recrutements en cours, l'augmentation des effectifs périscolaires, la régularisation de dossiers anciens de longue maladie, les départs en retraite et divers remplacements.

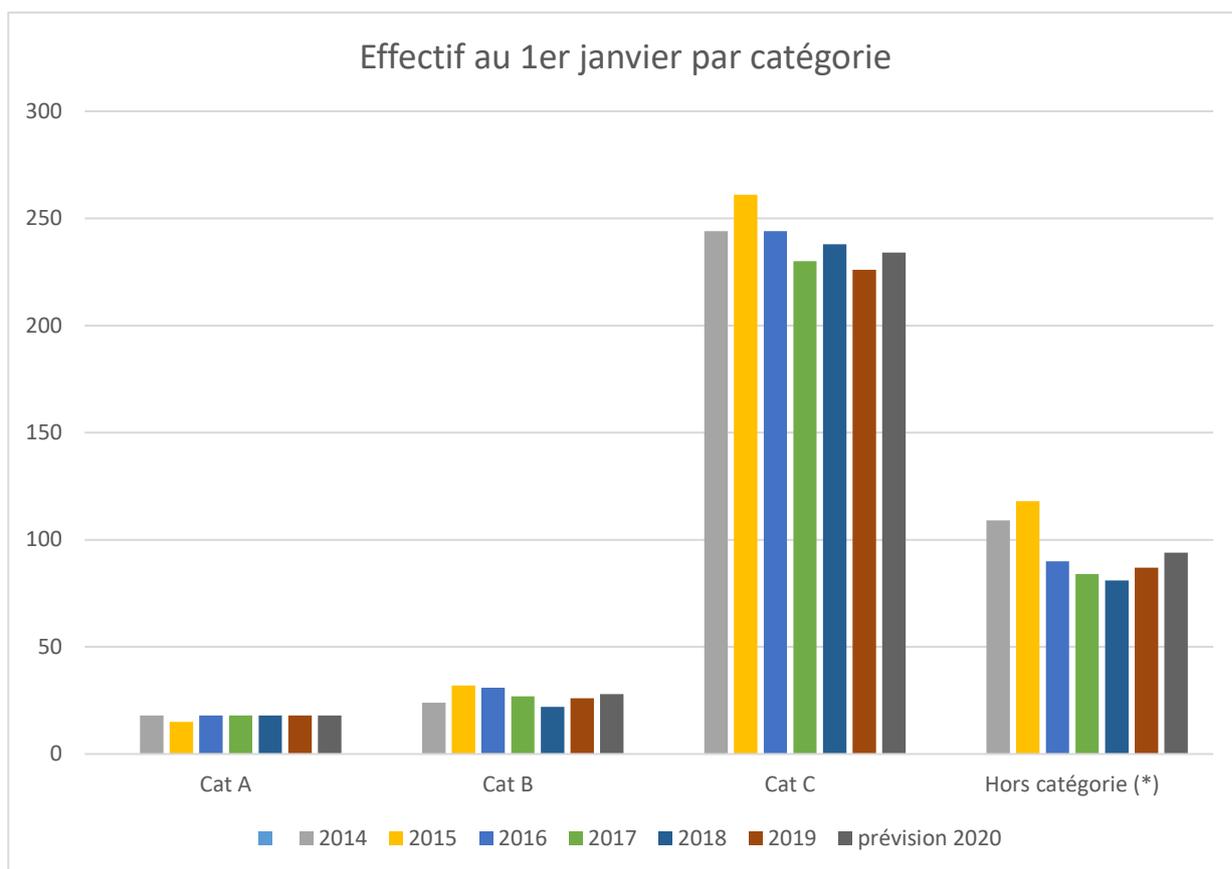
année	effectif payé au 1er janvier
2014	395
2015	426
2016	383
2017	359
2018	359
2019	357
prévision 2020	374



Effectif payé par catégorie au 1er janvier de l'année

année	Cat A	Cat B	Cat C	Hors catégorie (*)	total
2014	18	24	244	109	395
2015	15	32	261	118	426
2016	18	31	244	90	383
2017	18	27	230	84	359
2018	18	22	238	81	359
2019	18	26	226	87	357
prévision 2020	18	28	234	94	374

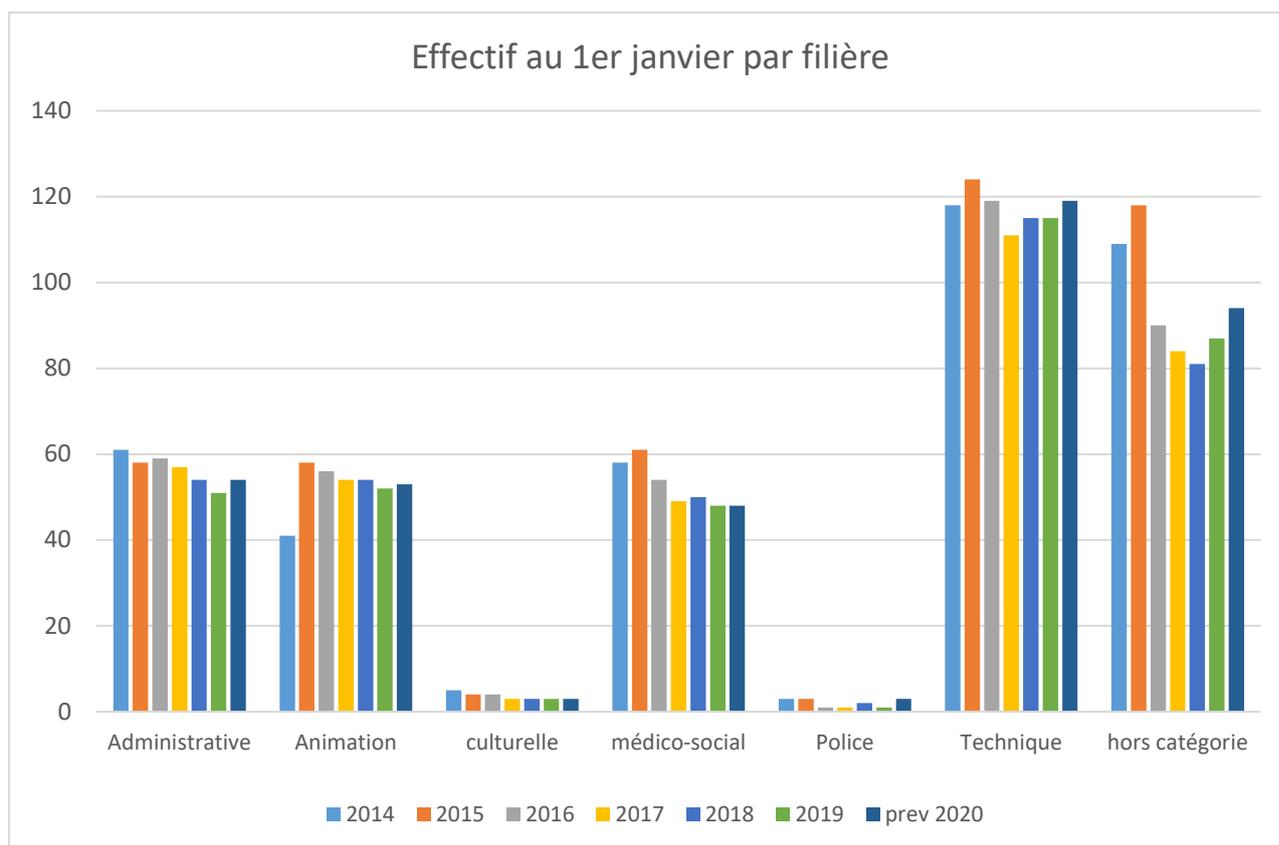
(*) assistantes maternelles, non permanents du secteur animation



Hors catégorie : assistantes maternelles et non permanents du secteur animation

Effectif payé par filière au 1^{er} janvier de l'année

	Administrative	Animation	culturelle	médico-social	Police	Technique	hors catégorie	total
2014	61	41	5	58	3	118	109	395
2015	58	58	4	61	3	124	118	426
2016	59	56	4	54	1	119	90	383
2017	57	54	3	49	1	111	84	359
2018	54	54	3	50	2	115	81	359
2019	51	52	3	48	1	115	87	357
prévision 2020	54	53	3	48	3	119	94	374



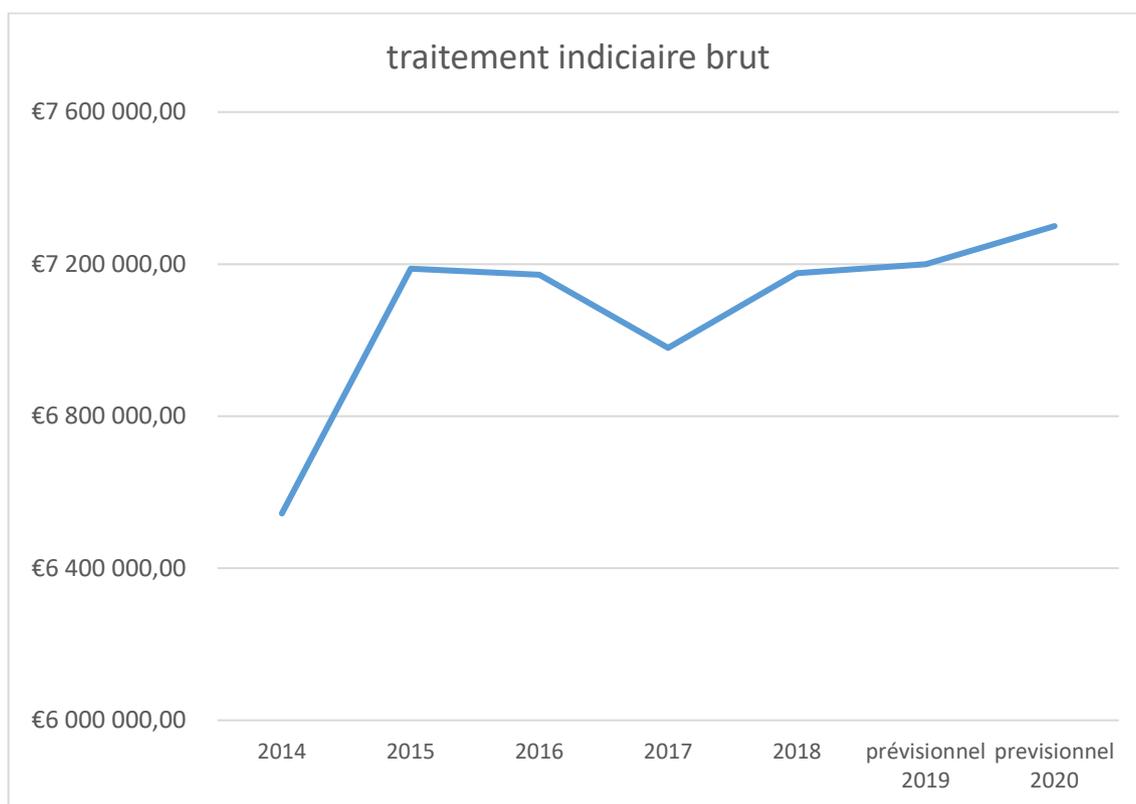
3. la rémunération du personnel :

La rémunération des agents comprend :

- le traitement indiciaire : il est fixé par les textes en référence à la catégorie et à l'échelon de l'agent
- la nouvelle bonification indiciaire : elle est fixée par les textes et est attribuée en fonction des missions exercées par l'agent
- le régime indemnitaire : il est fixé par la collectivité et mis en œuvre en fonction des responsabilités exercées par l'agent au sein de la commune.

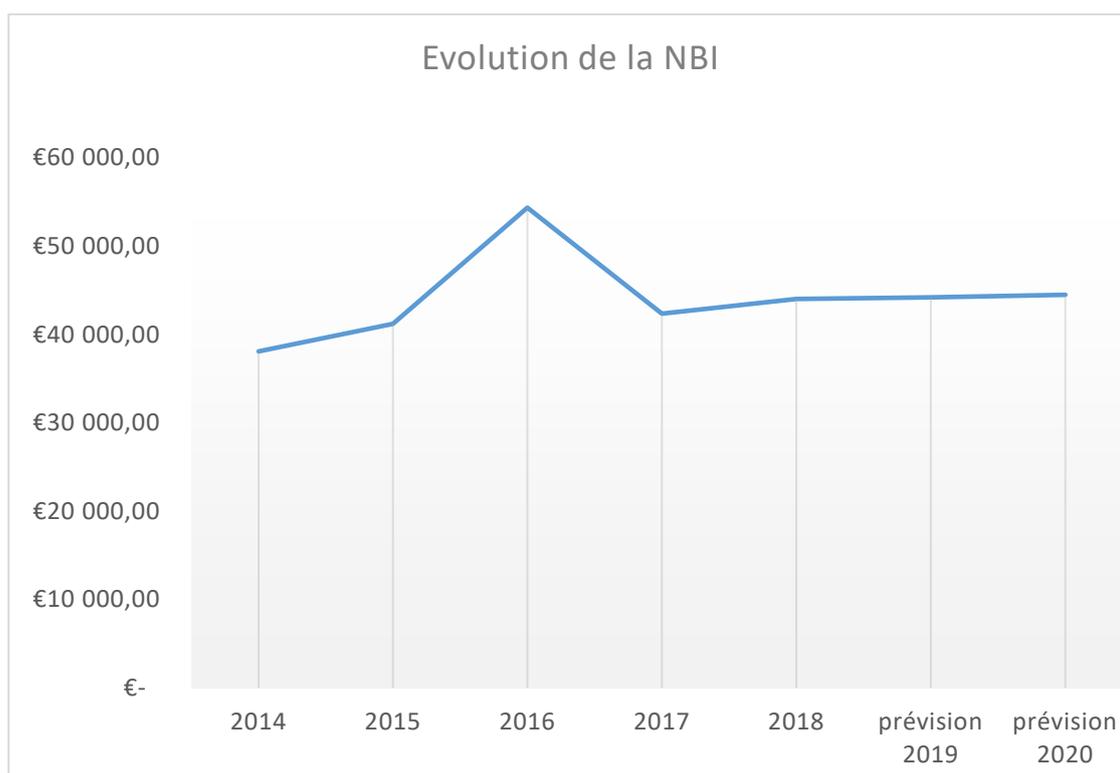
a) le traitement indiciaire :

Année	Traitement indiciaire brut
2014	6 544 058,55 €
2015	7 188 040,68 €
2016	7 171 816,11 €
2017	6 980 021,93 €
2018	7 176 582,62 €
prévisionnel 2019	7 200 000,00 €
previsionnel 2020	7 300 000,00 €



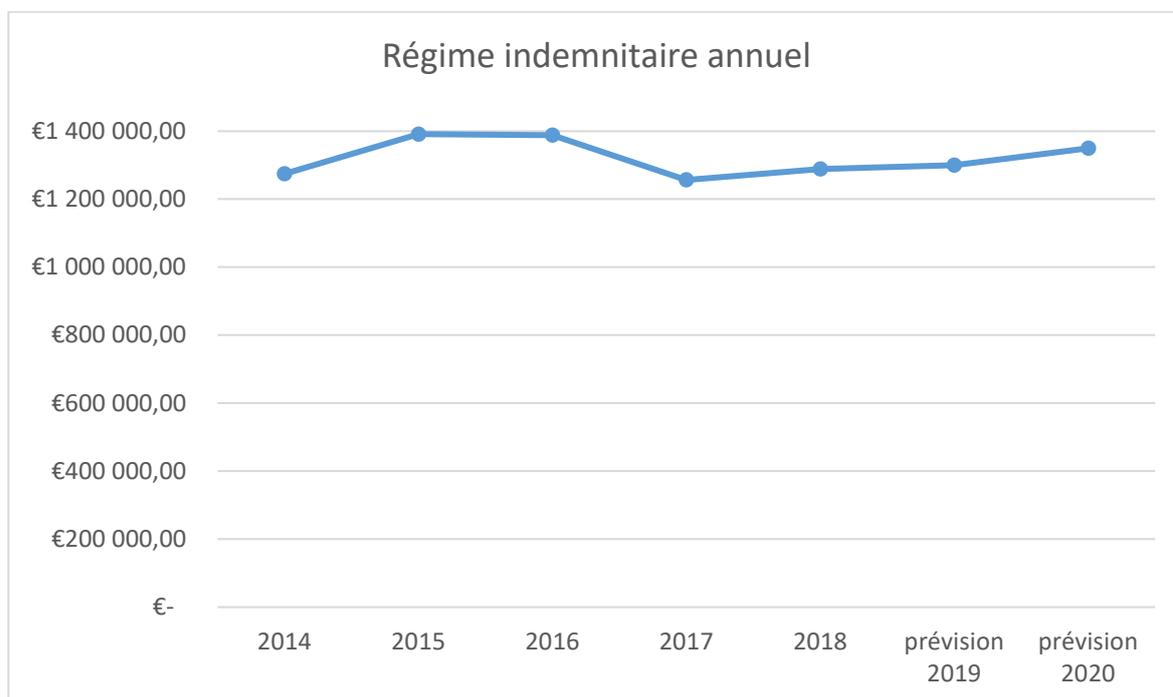
b) nouvelle bonification indiciaire :

Année	montant
2014	38 096,00 €
2015	41 197,00 €
2016	54 369,00 €
2017	42 358,00 €
2018	44 025,70 €
prévision 2019	44 200,00 €
prévision 2020	44 500,00 €



c) Régime indemnitaire versé annuellement :

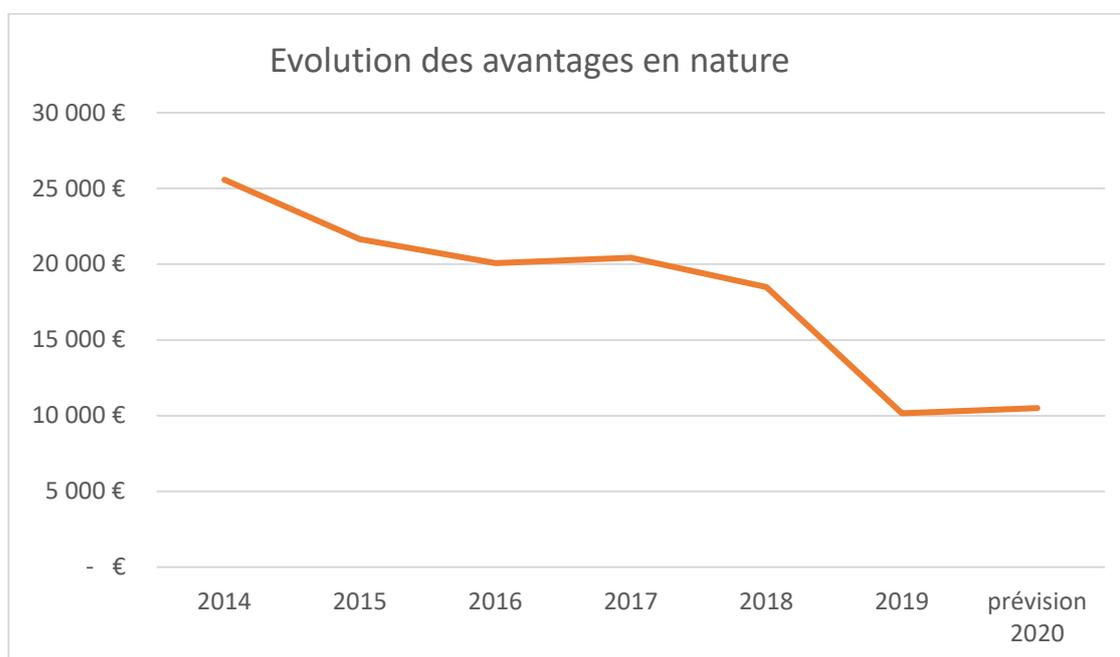
année	RI
2014	1 274 273,05 €
2015	1 391 378,42 €
2016	1 388 674,50 €
2017	1 256 535,00 €
2018	1 288 636,81 €
prévision 2019	1 300 000,00 €
prévision 2020	1 350 000,00 €



d) Les avantages en nature :

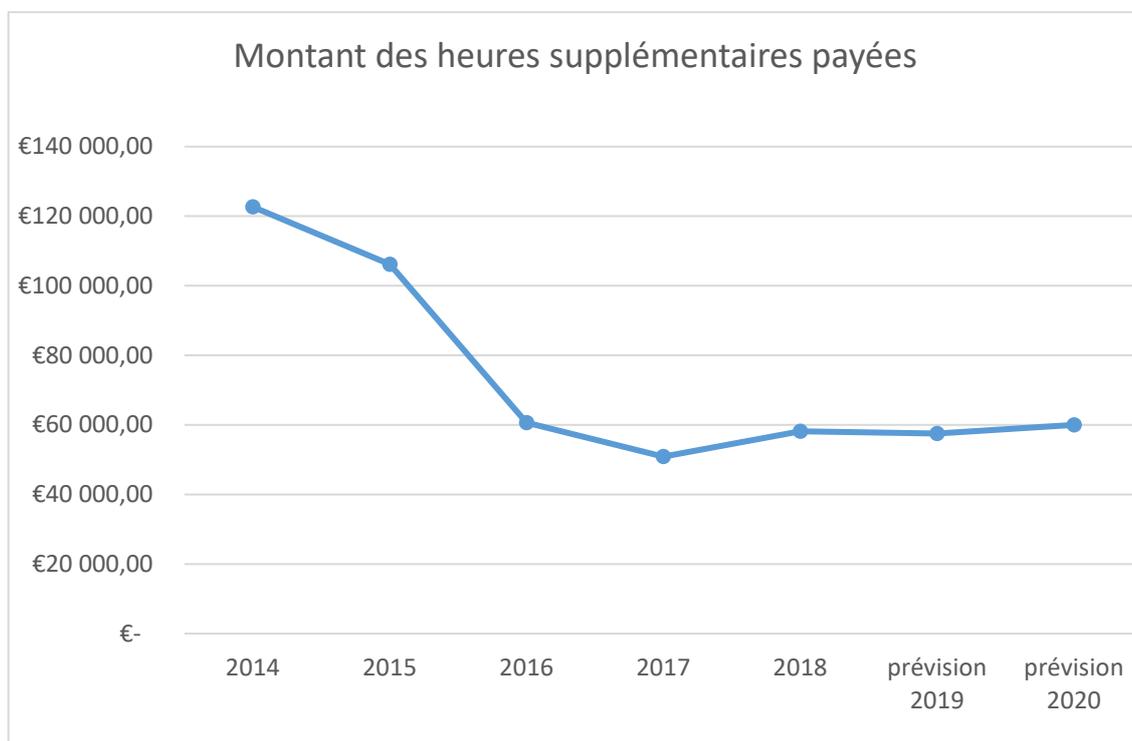
Les avantages en nature concernent les logements des gardiens, les véhicules de fonction et les frais de nourriture des agents intervenant sur le temps de la restauration scolaire.

Année	Nombre d'agents	Montant
2014	39	25 576 €
2015	28	21 648 €
2016	10	20 061 €
2017	15	20 430 €
2018	13	18 488 €
2019	7	10 158 €
prévision 2020	7	10 500 €



e) les heures supplémentaires :

année	HS	montant
2014	6779h	122 669,00 €
2015	5812h	106 177,00 €
2016	3290h	60 665,00 €
2017	2760h	50 882,00 €
2018	3111h	58 150,88 €
prévision 2019	3000h	57 500,00 €
prévision 2020	3000h	60 000,00 €



f) Le temps de travail des agents

Le temps de travail au sein de la collectivité est réparti sur la base des 1607 heures légales, correspondant à 35 heures hebdomadaires.

La durée hebdomadaire du travail étant fixée à 39 heures hebdomadaires, les agents bénéficient de 39 jours de congés et de 8 jours de RTT.

Le temps de travail concerne également le taux d'activité des agents, entre ceux à travaillant à 100 % et ceux travaillant à temps partiel (hors agents intervenant de manière ponctuelle dans les centres de loisirs).

Total titulaires et contractuels	100 %	90 %	80 %	80 à 50 %	moins de 50 %
2014	288	11	7	5	3
2015	309	14	7	2	4
2016	302	14	8	1	3
2017	293	10	10	3	4
2018	286	11	18	4	7
2019	285	7	16	7	5
prévisionnel 2020	302	7	16	7	5

